



© ALTERRIC

Parc éolien La Saronde (51)

Les mesures de gestion au “Marais de la Noue aux filles” avancent bien

Il est 6 heures du matin lorsque le soleil se lève en cette belle journée d'avril. Les 18 éoliennes du parc éolien «La Saronde», situées sur les deux communes de La Celle-sous-Chantemerle et Saron-sur-Aube, tournent continuellement dans le vent. Depuis leur mise en service fin 2015, les éoliennes exploitées par ALTERRIC ont produit plus de 72 millions de kWh d'énergie renouvelable par an. Cela correspond à une fois et demie la consommation électrique privée annuelle de tous les habitants de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais. Adrien, chargé d'exploitation chez ALTERRIC et responsable du suivi du parc éolien «La Saronde», se dit satisfait de ce résultat.

Non loin du parc éolien, Cédric et Mariane, de la Fédération départementale des Chasseurs de l'Aube, ont rendez-vous avec Marie devant la mairie de la commune de Pars lès Romilly. Marie est chargée d'études chez

ALTERRIC. Elle souhaite aujourd'hui se rendre compte sur place de l'avancée des travaux d'entretien menés depuis quelques années sur la zone humide « Marais de La Noue aux filles », non loin du parc éolien de La Saronde.

Cette zone humide d'environ 6 ha fait partie de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique «Marais et bois de la vallée du Pars au sud-ouest de Romilly-sur-Seine». Ses surfaces autrefois ouvertes et humides ainsi que les plans d'eau qu'elles contiennent ont régressé au cours des dernières décennies en raison de la croissance de la végétation ligneuse. Dans le cadre des mesures d'accompagnement relatives au parc éolien de la Saronde, sa société d'exploitation avait convenu avec l'administration de cofinancer des mesures de rétablissement de la fonctionnalité écologique du Marais. L'objectif est d'éliminer la végétation ligneuse dans certaines zones et d'empêcher la croissance des bois à l'avenir.

Cela permettra de recréer des habitats pour la faune et la flore des zones humides. La Fédération des Chasseurs de l'Aube est propriétaire des parcelles de terrain concernées. Elle procède au recensement des habitats, de la végétation et de certains groupes d'animaux. Sur cette base, les mesures de gestion de la zone humide sont développées en concertation avec la DREAL et ALTERRIC et réalisées sous la coordination de la Fédération des Chasseurs. Par exemple, depuis 2018, des travaux de broyage sont réalisés à plusieurs reprises en automne.

En ce matin d'avril, Marie, Cédric et Mariane sont accueillis par le chant de deux Rossignols. Cédric est ornithologue et réalise le recensement des oiseaux. Sur le terrain, il enregistre chaque oiseau qu'il voit ou qui se fait remarquer par son chant territorial. Les données sont immédiatement notées numériquement sur une tablette pour une analyse ultérieure au bureau. Pendant que le trio arpente les sous-bois, Cédric note des espèces d'oiseaux comme le Bouvreuil pivoine. En bordure des cours d'eau, le Bruant des roseaux fait entendre son cri. Grâce aux mesures d'entretien, de plus en plus d'espèces



Le déboisement des zones humides dans le Marais est l'une des mesures centrales.

des forêts humides et d'espèces des habitats aquatiques ou paludicoles s'installent à nouveau. Cédric cite par exemple la Rousserolle effarvatte ou la Bécassine des marais. Ce matin-là, l'observation d'un Chevalier culblanc de passage constitue un moment fort pour Marie. L'oiseau aquatique discret s'est arrêté près du nouvel étang au milieu de la zone pour chercher de la nourriture.

Mariane est responsable du recensement des chauves-souris, des papillons et des libellules. Elle est persuadée que les travaux de fauchage

et de débroussaillage contribueront également à la protection et à la conservation de la population locale de chauves-souris. Lors de ses prospections nocturnes, Mariane a pu observer des espèces telles que la Pipistrelle commune, la Noctule commune ou la Sérotine commune. La population de chauves-souris disposera donc dans un avenir proche de terrains de chasse supplémentaires sur les nouveaux plans d'eau de la zone humide.

A la fin de l'excursion, Marie remercie Cédric et Mariane pour cette sortie en pleine nature. Elle est convaincue que les mesures progressent bien. L'observation du Chevalier culblanc est aussi pour elle une particularité qu'elle gardera en mémoire.

Contact presse :
courrier@alterric-france.fr

Cédric note ses observations sur une tablette.



Marie d'ALTERRIC observe des oiseaux dans la zone du marais.

Quelques chiffres

Parc éolien La Saronde

18 éoliennes ENERCON E-82

Production annuelle : 72 millions de KWh

Exploitant : SEPE La Saronde SAS, filiale du groupe Alterric

Communes : La Celle-sous-Chantemerle, Saron-sur-Aube

